

AVIS PUBLIC 2025-006

Consultation publique

Règlements de concordance

Le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources, lors de sa séance extraordinaire tenue le **10 février 2025**, a adopté les projets de règlement suivants :

1. Règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources modifiant le règlement 2006-115 **Plan d'urbanisme** de la Ville de Val-des-Sources
2. Règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources modifiant le règlement 2006-116 **Règlement de zonage** de la Ville de Val-des-Sources
3. Règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources modifiant le règlement 2006-117 **Règlement de lotissement** de la Ville de Val-des-Sources
4. Règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources modifiant le règlement 2006-119 sur les **permis et certificats** de la Ville de Val-des-Sources
5. Règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources modifiant le règlement 2006-121 sur les **plans d'aménagement d'ensemble** de la Ville de Val-des-Sources
6. Règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources modifiant le règlement 2006-122 relatif aux **plans d'implantation et d'intégration architecturale** de la Ville de Val-des-Sources;

Une assemblée publique de consultation à l'égard de ces projets de règlement aura lieu le **Lundi 24 février 2025 à 18 h 30** à la salle du Conseil de la Ville de Val-des-Sources (124, rue Greenshields). Lors de cette assemblée publique, les projets de règlement seront soumis à la consultation et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendus.

Les projets de règlements cités plus haut visent à remplacer certains articles des règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma

d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources, en conformité avec les obligations légales.

Une copie des projets de règlement, peut être consulté au bureau du greffe de la Ville de Val-des-Sources (345, boul. Saint-Luc) ou sur le site internet www.valdessources.ca.

Val-des-Sources, 12 février 2025


Georges-André Gagné,
Directeur général et greffier